



## Culture & Patrimoine Conseil d'Administration du 03 mars 2018 Relevé de décisions

*Membres du CA présents* : André Bresson, René Caverni, Philippe Chailan, Jakline Eid, Jean Kints, Alain Roux, Martine Simon

*Excusées* : Yvette Miguel, Annie Pujol

*Pouvoir* : Marcel Boyer à André Bresson, puis Alain Roux à René Caverni et Philippe Chailan à Jean Kints

### 1 – Le point sur les démarches administratives

André Bresson rappelle que toutes les démarches administratives ont été menées à bien : déclaration en Sous-Préfecture et assurance auprès de la MAIF à jour.

René Caverni fait le point sur la situation financière de l'Association et précise que la situation est en règle auprès du Crédit Agricole.

Après discussion, afin de s'aligner sur la clôture du bilan financier avant l'assemblée générale ordinaire fixée en juillet et sur la période couverte par la cotisation (1<sup>er</sup> juillet – 30 juin), la décision de clôturer les comptes 2017 au 30 juin 2018 est adoptée à l'unanimité.

### 2 - Programme 2018

#### Les conférences et spectacle :

- **Le 7 juillet**, conférence d'Éric Fabre, enseignant-chercheur à l'université de Provence, sur *l'industrie textile* sur notre territoire.
- **Le 3 août**, spectacle de Guy Chambrier: *Contes Poilus et ombres chinoises* sur la guerre 14-18.
- **Le 10 novembre**, conférence sur *l'Engagement des Bas Alps dans la Grande Guerre* de Jean-Christophe Labadie, directeur des Archives départementales 04, en clôture du programme d'expositions des AD 2014-2018. Un livre retraçant ces recherches sera disponible.

La question du lieu d'accueil se pose pour le déroulement des conférences. L'accord du Père Benoit sera sollicité pour les programmer dans l'une ou l'autre église de la commune.

#### L'exposition sur les travaux de restauration de Ganagobie, AD 04 et CAO A :

Cette exposition sera présentée dans la chapelle Saint-Thomas, à Château-Garnier, du 13 juillet au 12 août inclus, **de 15 h à 18 h 30**, entrée gratuite, des bénévoles assureront la permanence.

#### Canal de la Bâtie :

Il sera fait appel aux bénévoles, militants et jeunes pour effectuer un travail de nettoyage sur cet ouvrage, en juillet ou août, tout particulièrement sur les martellières. Les propriétaires seront contactés pour demander leur autorisation.

#### Journées européennes du Patrimoine les 15 et 16 septembre prochains :

C&P envisage un parcours accompagné sur les sites remarquables ou moins connus de la commune.

La documentation est à travailler. Contact sera pris avec les autorités compétentes pour ce faire, notamment avec l'ONF sur le très mauvais état de la signalétique du sentier botanique.

Ce programme prévisionnel 2018 est mis au vote et approuvé à l'unanimité.

### **Retour sur 2017 :**

L'après-midi récréatif mis en place par les associations de Thorame-Basse et la Municipalité, en fin d'année 2017, pour lequel C&P n'a pas été sollicité. C&P y participera en 2018.

La conférence du 11 novembre dernier tenue par Mathias Dupuis, directeur du Service départemental d'Archéologie : Près d'une centaine de personnes y assistaient, venant de la vallée et de bien au-delà de la vallée. Mathias Dupuis a le talent de rendre accessible à tous le contenu de ses conférences, ce qui a été très apprécié. Nous maintenons la décision de le rencontrer à une date à déterminer avec lui, notamment sur des questions de méthodologie.

### **3 - Règlement intérieur**

L'article 1-1: Il est acté que le bureau travaille dans la collégialité et qu'il a la charge quotidienne de la gestion courante de la vie associative. En cas de situation d'urgence, il prend les décisions qui s'imposent. Il en avertit immédiatement le CA par internet.

Article : 3-1. Messagerie. René Caverni et Jakline Eid sont chargés de répondre aux messages sur l'adresse culturepatrimoine.tb@gmail.com. Approuvé à l'unanimité

Article : 3-3. Onglet site internet mairie. René Caverni et Jakline Eid sont seuls habilités à mettre en ligne les documents. Approuvé à l'unanimité.

Philippe Chailan et Alain Roux , étant dans l'obligation de partir, donnent pouvoir respectivement à Jean. Kints et René Caverni. Ils valident le règlement intérieur sans aucune observation, ainsi que le projet de convention avec la mairie.

Le règlement intérieur est adopté à l'unanimité.

### **4 - Convention d'objectif avec la Municipalité**

L'association souhaite établir un cadre de partenariat clair et consensuel avec la Municipalité. Un projet de rédaction d'une convention d'objectif est soumis à l'examen du CA. Après discussion, quelques modifications sont apportées.

Le projet ainsi modifié est approuvé à l'unanimité. Cette proposition sera présentée à Monsieur le Maire sans tarder.

**Prochaine réunion du CA : le samedi 21 avril 2018 à 9 h 30 en mairie**